



**Bekondj Jean Christophe, responsable juridique de cette Société a été tout le temps interrompu.**

Lors de la cross examination (contre interrogatoire ) du 6 décembre 2021, maitre Dominique Fousse et son collaborateur maître Oyie ont tenté de museler le témoin de l'accusation Monsieur Bekondj Jean Christophe, Directeur Juridique de la Camwater, visiblement agacé par les interruptions répétées de ces conseils au grand étonnement du public présent dans la salle d'audience et de la nouvelle collégialité des juges présidée par Monsieur Lagmago ( il s'agit de la 4eme collégialité dans cette affaire depuis qu'elle a été enrôlée en 2019 ) . L'on se demandait si les deux avocats et leur client ne s'étaient pas concertés avant l'audience.

Il a fallu tout le tact et l'expérience du Président de la collégialité Monsieur Lagmago pour que la situation ne dégénère pas. Au même moment les autres avocats de la partie civile ( Minfi et Camwater ) conduits par Maitre Ndjodo Bikoun ont fait montre de retenue et de professionnalisme ce qui a pu rétablir plus ou moins de la sérénité pendant la cross examination.

De source généralement bien informée Maître Dominique Fousse avait déjà eu des échanges très houleux avec un autre représentant de la Camwater, en l'occurrence Monsieur Onguene, Chef comptable de Société pendant l'instruction de cette affaire parce qu'elle voulait à tout prix

que le représentant de Camwater abonde dans le même sens qu'elle, ce que ce dernier avait purement et simplement refusé. Répondant aux questions de Maître Luc Sack pendant le contre interrogatoire, le Directeur Juridique a clairement dit que la Camwater avait une salle d'archives (data room ) qui avait été vandalisée.

A La question de savoir à quelle période cette salle d'archives avait été vandalisée par l'avocat Général Monsieur Wessiba David , Monsieur Bekondj a répondu que c'était sous la période de gestion de Monsieur Sollo Jean William. Il a également dit que l'audit judiciaire instruit par le Parquet Général du TCS a été fait courant 2016 - 2017 alors que Monsieur Atangana Kouna était déjà membre du Gouvernement et n'assurait plus la conservation des pièces comptables qui incombent au Directeur Général de La Société selon lui.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal authentifié par un acte notarié et répondant à une question de Maître Sack Luc Monsieur a déclaré que selon lui les pièces comptables à l'origine de la procédure engagée contre Basile Atangana Kouna ont pu exister et classées dans la salle d'archives qui a été vandalisée après son départ de la Camwater. Ce qui a suscité le courroux de Madame Dominique Fousse en rappelant qu' il s'agit de supputations , cependant la collégialité a bien noté les réponses de Monsieur Bekondj .

L'accusé **Atangana Kouna** a quant à lui qu'il s'agissait des pièces comptables de l'ex Snec dissoute en 2008 des exercices 2003 à 2005 dont Il n'assurait plus la garde après son départ de la Camwater en 2011 lorsqu'il a été nommé membre du Gouvernement par le Chef de l'Etat . A sa demande le témoin de l'accusation a reconnu qu'il y'avait un comptable à l'ex Snec dont le rôle était de passer les écritures comptables, cependant il ne savait pas s'il y'avait dans les services comptables le grand livre qui comporte toutes les références des pièces comptables, laissant le soin à son collègue Monsieur Onguene de répondre à toutes les questions relatives à la comptabilité et à la cession des immobilisations.

Il convient de rappeler qu'il est reproché à l'ancien ministre de l'eau et de l'énergie, en détention préventive depuis bientôt 4 ans l'absence des pièces comptables des exercices 2003 à 2005 de l'ex Snec pour un montant de 884 millions de francs CFA et La réforme des véhicules sous administration provisoire au profit du personnel après évaluation au prix d'achat à hauteur de près de 400 millions. Ce qui fait un préjudice présumé d' un milliard deux cents soixante millions de francs CFA ( 1 265 000 0000 ) .

L'audition des témoins devait se poursuivre le 7 décembre 2021 , mais le 2eme témoin , en l'occurrence Monsieur Onguene ne s'est pas tout simplement présenté , pour certains , c'est peut-être à cause de l'agression verbale dont son collègue a fait l'objet par leurs propres avocats . En quittant la salle d'audience Monsieur Bekondj aurait déclaré qu'il ne mettra plus ses pieds au TCS dans le Cadre de cette affaire parce qu'il entend pas être instrumentalisé. La cause a été renvoyée les 28 janvier et 2 et 9 février 2022 pour la poursuite de l'audition des témoins.

**Le Jour**